

L'ABELLE

De la Nouvelle-Orléans
Fondée le 1er Septembre 1827

VOL 95

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 22 SEPTEMBRE 1921

5c le numero

No. 38

La Hausse du Coton ET SON INFLUENCE SUR LE COMMERCE DU SUD

Le Manufacturers' Record, hebdomadaire, se dévouant entièrement au développement du commerce du Sud des Etats-Unis, publiait un très réconfortant article la semaine dernière au sujet de la hausse presque inespérée du coton et ses conséquences pour les Etats du Sud. Cet excellent journal nous disait que cette hausse a ajouté soixante-quinze millions de dollars par jour à la valeur de la récolte de cette année, et à celle des stocks de l'année dernière, ce qui devrait dire probablement un billion de dollars de plus pour les fermiers du Sud, et ce qui très certainement fera revivre et saura stimuler toutes les industries de cette section.

La War Finance Corporation ayant ouvert de larges crédits à des taux attrayants, maintenant réduits à 5 1/2 %, la situation se clarifie rapidement. La courte récolte ajoutée aux stocks de l'année dernière ne donneront guère de quoi préserver le monde d'une famine de coton, telle qu'on en a jamais vu depuis la guerre de '61-'65. Le vieux stock et aussi toute la nouvelle récolte seront consommés même à des prix très élevés, et laisseront le monde entièrement sans coton américain dans un an d'ici. Une telle éventualité assurera pour le Sud une longue période de prix rémunérateurs, pourvu que le rendement ne soit pas augmenté.

Voilà vraiment le danger qui existera toujours, car lorsque le coton monte, de suite la spéculation commence, fiévreuse et irraisonnable, et qui par conséquence désastreuse, amène le fermier à se consacrer entièrement à la culture du coton.

Nous nous permettons donc d'espérer que le marché ne montera guère plus haut que 19 ou 20 sous, ce qui serait assez pour assurer un profit.

PARIS NE CHANGE QUE LENTEMENT

Paris.—Dans le "Vossische Zeitung," le Dr. W. Feldmann a publié une chronique écrite à Paris. Il essaie de convaincre ses compatriotes que Paris a tout oublié et qu'il n'a rien appris depuis le mois d'août 1914. Le Dr. Feldmann parle d'abord de la préfecture où il a dû obtenir sa carte d'identité. Il dit que tout le monde est traité avec une égale amabilité. Il dit aussi, au sujet de la préfecture: "Celui qui vivait à Paris avant la grande guerre reçoit une feuille avec cette remarque: De retour depuis... et il n'est nullement question de ce qui s'est passé dans l'interval." Le Dr. Feldmann n'a pas trouvé Paris changé d'une façon appréciable. Il fait l'éloge du service de transport.

M. CLEMENCEAU DOIT CAUSER DE L'EMOI

Paris.—M. Briand, président du conseil des ministres, a annoncé hier que le parlement français se remettra au travail le 18 octobre. M. Briand prononcera un important discours, à Saint-Nazaire, le 9 octobre, et, le même jour, M. Clemenceau prendra la parole à Sainte-Hermine, Vendée, où un monument élevé en son honneur sera dévoilé. On dit que le "Tigre" prononcera un discours sensationnel.

UNE JOLIE JEUNE MARIEE DE LA SAISON



Mme Louis Laville, née Germaine Wilbert, fille du sénateur et de Mme Frédéric Wilbert, de Plaquemine, dont le mariage a eu lieu récemment. Mme Laville est non seulement une des plus jolies jeunes mariées de la saison, mais aussi une des plus attrayantes.

L'ELECTION DU 27 SEPTEMBRE

RÉSUMÉ DE L'AFFAIRE DES ÉLECTIONS PRIMAIRES

1 o. Le Chief Justice Frank Monroe donna sa démission, qui deviendra effective le 4 octobre.

2 o. Le 8 juillet, le gouverneur Parker appela une élection spéciale pour le 27 septembre.

3 o. Dans les élections primaires démocratiques qui eurent lieu récemment le Juge Emile Godchaux fut choisi comme candidat par une majorité de plus de deux pour un sur son plus proche adversaire, Luther Hall.

4 o. Par un décret de la cour suprême, mardi, le juge Godchaux fut déclaré résident de la Louisiane, mais pas éligible, parce qu'il n'était pas un électeur de la Nouvelle-Orléans.

5 o. L'avocat général A. V. Coco a donné son opinion au Gouverneur Parker et a déclaré que la constitution défendait l'interpellation d'une élection après que le poste avait été laissé vacant.

6 o. Le gouverneur Parker fit une proclamation à 8 heures du soir, mardi, annulant l'élection spéciale qui devait

avoir lieu le 27 septembre. Le secrétaire d'état Bailey a signé la proclamation et y a fixé le cachet de l'état.

7 o. Le comité exécutif du comité central démocrate de l'état, après deux heures de débats, malgré l'opinion de l'avocat général Coco et malgré la proclamation du gouverneur Parker, a choisi Luther Hall comme candidat démocrate pour l'élection que le gouverneur a annulée.

8 o. Le secrétaire d'état Bailey a annoncé, qu'en vue de la proclamation du gouverneur Parker, il refuserait de mettre sur les ballots qui devaient servir à l'élection du 27 septembre les noms ni du candidat démocrate ni celui du candidat républicain pour la succession Monroe.

9 o. Mercredi matin, le secrétaire d'état Bailey a envoyé aux imprimeurs les ballots qui serviront aux élections, sans toutefois donner les noms des candidats pour la succession du juge Monroe.

10 o. Emile Kuntz, membre du comité républicain de l'état, a annoncé qu'il prendrait les mesures légales nécessaires pour forcer l'élection du 27 septembre d'avoir lieu.

Une Offensive Contre le Tabac

La science moderne ayant découvert qu'un chien peut être tué par trois gouttes de nicotine, un cobaye par une goutte, un cheval par six gouttes, et que des cas de cécité récents ont pour cause l'abus du tabac, les docteurs—même ceux qui fument comme des Suisses—partent en guerre contre le tabac.

Or, la Renaissance a découvert qu'en 1849, le docteur Brand conseillait le tabac aux personnes "d'une constitution molle et lymphatique" et qu'elles s'en trouvaient fort bien. D'autre part, il voyait dans l'acte de fumer une cause de distraction et de réconfort moral.

Sans la pipe, le poilu aurait perdu de son mordant en 1914-1918; c'est assez généralement reconnu. Et 30 millions de Français étant plutôt lymphatiques, le docteur Brand pousserait plutôt toute la France à fumer.

Alors, voilà une offensive un peu flottante.

En 1814, d'autre part, Mme de Girardin, dans une de ses "Lettres parisiennes" de la Presse déclarait qu'on pourrait écrire un gros livre avec ce titre: De l'émancipation des femmes par le cigare.

Elle écrivait, le 20 septembre 1844: "En France, l'avenir des affaires appartient aux femmes. Les hommes, endormis, étourdis, abrutis par l'usage immodéré du tabac, ne seront bientôt plus en état de s'occuper sérieusement. Dans cinquante ans d'ici, les femmes seront à la tête de toutes les entreprises, des administrations, des maisons de banque, etc.; elles dirigent déjà toutes les affaires politiques sournoisement; dans cinquante ans, elles conduiront toutes les affaires industrielles et administratives ouvertement."

Et elle montrait les Françaises, roublardes, faisant fumer leurs maris pour les abrutir et les dominer.

Mme de Girardin allait un peu fort sur ce dernier point. Sur l'autre, il faut convenir qu'elle a vu juste. Les femmes, non pas cinquante ans, mais soixante dix ans après son article, ne dirigent pas tout, mais elles sont à la tête de beaucoup d'entreprises et elles supplantent l'homme dans une foule d'emplois.

Est-ce le tabac? Est-ce parce qu'elles ont pris les places des hommes partis pour la guerre et les ont gardées après la guerre?

Je ne me prononce pas. Seulement, ce que Mme de Girardin n'avait pas prévu, c'est que les femmes se mettraient à leur tour à fumer, pour faire comme les hommes. Si elle vivait encore, elle insinuerait que les hommes, par esprit de revanche, poussent les femmes à user du tabac. De nouveau, elle irait encore un peu fort. Les médecins qui partent en guerre contre le tabac vont un peu fort, eux aussi. Ont-ils songé au budget.—Jean Drault.

UNE ADDITION POUR L'HÔPITAL

Le conseil d'administration de l'hôpital de la Charité, à son meeting de lundi, a projeté de bâtir une addition pour cet hôpital, qui permettrait de prendre soin d'un plus grand nombre de malades. Cette addition coûterait environ \$100,000. La construction commencera aussitôt que la question financière aura été réglée.